



Syndicat **N**ational **U**nitaire des
Instituteurs, **P**rofesseurs d'écoles et **P**EGC

Dijon, le 13 octobre 2015



à

Madame la Directrice académique
Direction des services départementaux
de l'Education nationale de la Côte d'Or
Site Clémenceau
2G rue Général H. Delaborde
B.P. 81921
21019 DIJON CEDEX

OBJET : réunion d'information syndicale du 14 octobre 2014

Madame la Directrice académique,

Nous avons accusé réception de votre courrier hier, lundi 12 octobre en réponse au nôtre envoyé le 27 août. Nous ne comprenons pas que ce courrier nous parvienne si tardivement.

Dans votre courrier, vous ne faites nullement allusion à un nombre limité de collègues pouvant se rendre à la réunion d'information syndicale.

L'an dernier, lors de l'audience avec l'ensemble des organisations syndicales, vous nous aviez affirmé qu'il n'y aurait pas de quota.

Le texte ministériel donne un droit individuel à l'information syndicale, autorisant les collègues à participer à une réunion sur le temps élèves. Ce droit doit être respecté.

En interdisant, à la veille de la réunion, à des collègues de participer alors que toutes les dispositions ont été prises par les équipes pour organiser au mieux le service, vous mettez les écoles et ces collègues en difficulté. Vous les privez également de leur droit, les parents ayant été informés de leur participation : ceux-ci ne comprendront pas que l'enseignant-e de leur enfant participe une deuxième fois à une réunion d'information syndicale alors que le texte n'en autorise qu'une.

De plus, étant le syndicat majoritaire de la profession, vous pénalisez les nombreux collègues qui vous informent de leur participation. D'autres organisations ne rencontrent forcément pas les mêmes difficultés.

Les enseignant-es, les directeurs-trices d'écoles sont responsables. Nous vous informons donc que nous n'acceptons pas les quotas que vous avez mis en place, quotas d'ailleurs différents d'une circonscription à l'autre, d'une école à l'autre. Les enseignants utiliseront leur droit comme le texte le prévoit.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice académique, l'expression de nos respectueuses salutations.

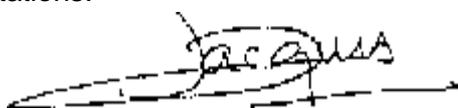


**SECTION
DE LA
CÔTE-D'OR**

45 rue Parmentier
21000 DIJON

☎ 03.80.73.57.17

mèl: snu21@snuipp.fr


Olga JACQUES
Secrétaire départementale SNUipp-FSU21